



Dossier d'inscription

SAISON 2019 / 2020



ASSOCIATION SPORTIVE
“ETENDARD 1952”

DOCUMENTS A FOURNIR – SAISON 2019 / 2020

1. Demande de licence avec certificat médical.

Ce certificat devra obligatoirement être complété sur cette même feuille pour les nouveaux licenciés et ceux qui répondront « OUI » sur le questionnaire de santé.

Merci de remplir la partie surclassement sur la demande de licence pour les joueurs 2èmes années de chaque catégorie.

2. Photos : 1 (merci de préciser au dos le nom et la catégorie. Scotcher la photo sur la demande de licence.)
3. Fiche de renseignements du Club.
4. Droit à l'image
5. Autorisation de sortie
6. Autorisation de transport
7. Règlement intérieur.
8. Cotisation
9. Chèque de caution pour les équipements prêtés durant la saison (100 €)
10. Chèque de caution participation à la vie du club (90 €)
11. Photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille (pour toutes les licenciées et tous les licenciés).

Modes de paiement possibles : Espèces, Chèque (s), Chèques vacances.

Merci d'indiquer au dos des chèques et chèques vacances le nom du licencié et sa catégorie.

ASSOCIATION ETENDARD 1952



ASSOCIATION SPORTIVE
“ETENDARD 1952”

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement s'applique à tous les membres de l'Association Sportive "ETENDARD 1952", ainsi qu'aux représentants légaux des membres mineurs, et a pour vocation de définir les conditions indispensables à la pratique de ce sport.

ARTICLE 1 : Engagements

Le fait d'adhérer à l'Association Sportive « ETENDARD 1952 » engage toutes les licenciées et tous les licenciés et leurs parents (pour les licenciés(e)s mineur(e)s) à l'application pleine et entière du présent Règlement Intérieur.

Chaque membre participant aux entraînements et/ou aux compétitions s'engage à régler le montant de sa cotisation au dépôt de sa demande de licence. Toute cotisation **non réglée au 15 Novembre de la saison en cours, entraînera une suspension de match et d'entraînement jusqu'au règlement complet de la cotisation. (Règlement échelonné possible).**

Dossier complet comprenant :

1. Demande de licence avec certificat médical.

Ce certificat devra obligatoirement être complété sur cette même feuille pour les nouveaux licenciés et ceux qui répondront « OUI » sur le questionnaire de santé.

Merci de **remplir la partie surclassement sur la demande de licence pour les joueurs 2èmes années de chaque catégorie.**

2. Photos : 1 (merci de préciser au dos le nom et la catégorie. Scotcher la photo sur la demande de licence).

3. Fiche de renseignements du Club.

4. Droit à l'image

5. Autorisation de sortie

6. Autorisation de transport

7. Règlement intérieur.

8. Cotisation

9. Chèque de caution pour les équipements prêtés durant la saison (100 €)

10. Chèque de caution participation à la vie du club (90 €)

11. Photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille (pour toutes les licenciées et tous les licenciés).

Une copie du présent Règlement Intérieur sera disponible au Gymnase de PROVENCE et consultable et téléchargeable sur le Site internet du club : www.etendard-1952.fr

ASSOCIATION ETENDARD 1952



ASSOCIATION SPORTIVE "ETENDARD 1952"

ARTICLE 2 : Créneaux horaires

Seuls les membres actifs (à jour de leur cotisation) et les membres d'honneur de l'association « ETENDARD 1952 » peuvent pratiquer le basket dans les gymnases et terrains mis à disposition du Club durant les créneaux horaires réservés à cet effet, et déterminés par le Comité Directeur.

Une copie des créneaux horaires sera affichée dans le Gymnase et disponible, en consultation, sur le Site Internet de l'association « ETENDARD 1952 ». Les horaires prévus en début de saison peuvent être modifiés ponctuellement suivant la disponibilité des gymnases ainsi que les lieux d'entraînements.

ARTICLE 3 : Séances d'essais

Toute personne désirant s'essayer à la pratique du basket au sein de l'association « ETENDARD 1952 » le pourra sur autorisation du Comité Directeur et/ou avec l'accord de l'Entraîneur. Pour les mineurs, une autorisation parentale pourra être demandée. La personne devra se soumettre au présent Règlement Intérieur et aux Statuts de l'association « ETENDARD 1952 »

ARTICLE 4 : Entraînements

Chaque joueur se doit de participer aux entraînements, avec une **tenue de sport adaptée** à la pratique du basket (short, tee-shirt, chaussures dédiées, bouteille d'eau personnelle). Le port de bijoux n'est pas autorisé. Ces accessoires devront être laissés à la maison afin d'éviter tous risques de blessures, de détériorations ou de vols.

Les joueurs mineurs sont placés sous la responsabilité des entraîneurs à partir du début de la séance suivant les horaires programmés et jusqu'à la fin de celle-ci. Il importe que les parents qui accompagnent leurs enfants s'assurent de la présence de l'entraîneur. **En cas d'absence ou de retard, le licencié devra avertir son entraîneur le plus tôt possible avant le début de la séance.** Toute absence **non justifiée pourra entraîner la non-convocation au match suivant.** De même, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires à se présenter en tenue adaptée à sa fonction, et à prévenir les joueurs en cas d'absence.

ARTICLE 5 : Compétitions

Chaque joueur se doit de participer aux compétitions pour lesquelles il aura été convoqué par son entraîneur/coach, avec une tenue de sport adaptée à la pratique du basket (chaussures propres, short et maillot mis à disposition par le club, bouteille d'eau personnelle). Le port de bijoux n'est pas autorisé. Ces accessoires devront être laissés à la maison afin d'éviter tous risques de blessures, de détériorations ou de vols.

ASSOCIATION ETENDARD 1952



ASSOCIATION SPORTIVE "ETENDARD 1952"

En cas d'absence ou de retard, le licencié devra avertir son entraîneur/coach le plus tôt possible. Toute absence non justifiée pourra entraîner la non-convocation au match suivant. De même, le coach s'engage à respecter les horaires, et à prévenir les joueurs en cas de modifications à la convocation.

Les joueurs mineurs sont placés sous la responsabilité des entraîneurs depuis l'heure de la convocation jusqu'à la fin du match et jusqu'au retour jusqu'au lieu du Rendez-Vous de l'équipe.

La Commission Technique, à défaut le Comité Directeur est responsable de la composition des équipes en début de saison et peut les modifier en cours de championnat.

ARTICLE 6 : Acheminement sur les lieux de compétitions

Pour **les rencontres se déroulant à l'extérieur**, le transport **sera assuré par les parents ou les joueurs eux-mêmes suivant un tour de rôle programmé en début de saison.** En **cas d'indisponibilité, le parent en charge du transport se doit de trouver une solution de remplacement.** En cas d'insuffisance de moyens de transport, le déplacement pourra être annulé. Une autorisation parentale sera demandée en début de saison. Pour les enfants dont le transport nécessite l'usage d'un rehausseur, celui-ci sera mis à disposition par ses parents.

ARTICLE 7 : Arbitrage, table de marque

La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque est obligatoire. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles de jeu et de la vie associative. Les parents des joueurs ou joueuses volontaires pourront être sollicités. **Les plannings seront établis chaque semaine et disponibles sur l'affichage du gymnase et sur le site internet du club.** Toute personne **indisponible doit impérativement trouver un remplaçant.**

En cas de non-remplacement ou de manquement répétitif (3 absences du joueur ou de la joueuse), le chèque de caution sera encaissé.

Les entraîneurs assureront aussi la communication des désignations.

L'entraîneur tiendra un registre afin que chacun des joueurs et des joueuses soient concerné(e)s et participant à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque.

ARTICLE 8 : Règles de sécurité

Les accidents, qui surviendraient en dehors des créneaux horaires déterminés par le Comité Directeur, sont sous la pleine et entière responsabilité des licenciés ou des parents ou responsables légaux pour les licenciés mineurs.



ASSOCIATION SPORTIVE "ETENDARD 1952"

A l'intérieur des créneaux horaires, les accidents liés strictement à la pratique du basket sont couverts par l'assurance de la Fédération Française de Basket Ball.

En aucun cas, la responsabilité de l'association « ETENDARD 1952 » ne pourra être engagée pour tout autre incident (perte, vols, bagarre, dégradations des locaux, etc.) non lié directement à la pratique du basket.

La responsabilité de l'association « ETENDARD 1952 » ne pourra être engagée en cas de non-respect des consignes de sécurité, du présent règlement et du règlement intérieur des gymnases et terrains.

ARTICLE 9 : Entretien des Gymnases et du matériel de l'association

L'entretien et le nettoyage des Gymnases et locaux mis à la disposition du Club sont sous la responsabilité de la Municipalité. Toutefois, **chaque membre et chaque spectateur doivent veiller au bon respect des lieux. Ils doivent aussi respecter scrupuleusement le règlement intérieur affiché. Il est bien évidemment interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte des Gymnases.**

L'entretien du matériel, propriété de l'association « ETENDARD 1952 » ou financé par une subvention extérieure, est sous la responsabilité de l'association « ETENDARD 1952 ».

Chaque membre participe à l'installation et au rangement du matériel. Chacun est responsable du matériel qui lui est confié lors des séances d'entraînement et des compétitions.

En cas de non-respect des infrastructures (gymnases, vestiaires, club-housse...), une sanction pourra être prise par le club à l'encontre du licencié et/ou de l'équipe en cause.

ARTICLE 10 : Etat d'esprit

L'association « ETENDARD 1952 » se doit d'être une association respectueuse de l'esprit sportif. C'est pourquoi tout licencié tenant des propos anti-sportif, injurieux, sexistes ou racistes pourra être sanctionné par une exclusion immédiate et définitive. Tout membre s'engage à entretenir un bon esprit, à faire preuve de convivialité, de loyauté et à respecter les autres.

Les parents représentent également le club. A ce titre, leur comportement doit être conforme à l'esprit sportif et respectueux de l'adversaire, des arbitres et des organisateurs. Ils s'engagent également à aider au bon fonctionnement du club (accueil des équipes, lavage des maillots, buvette,) et à apporter leur concours à la vie du club (manifestations, tournois, commissions diverses,)

ASSOCIATION ETENDARD 1952



ASSOCIATION SPORTIVE "ETENDARD 1952"

ARTICLE 11 : Sanctions applicables

Tous les membres du Comité Directeur, les entraîneurs et coachs sont habilités à faire respecter le présent Règlement Intérieur. Le Comité Directeur est habilité à prendre des sanctions (pouvant aller du simple avertissement à l'exclusion définitive de l'association « ETENDARD 1952 ») contre toute personne ayant contrevenu délibérément à un des articles du présent Règlement Intérieur. En cas d'exclusion, il ne sera effectué aucun remboursement de cotisation.

ARTICLE 12 : Assemblée Générale

Tout licencié ou parent (pour les licenciés mineurs) est informé de la tenue des Assemblées Générales (date, lieu et ordre du jour), par voie d'affichage dans les lieux d'entraînement et sur le site internet du club. Il s'engage à être présent pour approuver l'exercice précédent et élire les possibles candidats au Conseil d'Administration. (C'est le Conseil d'Administration qui vote pour les postes de direction.)

ARTICLE 13 : Commissions

Les Commissions « Technique », « Ecole de Mini-basket », peuvent aider le Comité Directeur dans sa mission. Elles sont mises en place pour traiter les dossiers que celui-ci leur a confié. Le rôle de ces Commissions est déterminé selon les modalités décidées par le Comité Directeur, et présenté à l'Assemblée Générale.

ARTICLE 14 : Maillots et Shorts

Le club met à disposition à chaque joueur un maillot et un short afin de participer aux compétitions officielles. Cette tenue appartient au club. Les joueurs s'engagent à prendre soin de la tenue prêtée par le club. Celle-ci sera à rendre en fin de saison si le coach ne récupère pas les maillots après chaque match. **Si pour quelques raisons, la tenue d'un joueur n'est pas rendue à la fin de la saison, le chèque de caution prévue à cet effet sera encaissé.**

ARTICLE 15 : Modification et réclamation

Ce présent Règlement Intérieur peut être modifié à la suite d'une Assemblée Générale conformément aux Statuts de l'association « ETENDARD 1952 » ou par décision du Comité Directeur.

Les membres du Conseil d'Administration

Jordan WALLET,
Président ETENDARD 1952



ASSOCIATION ETENDARD 1952

Siège Social : 6 rue du Nivernais - 29200 BREST N°SIRET : 822 040 879 00014 Code APE : 9312Z

www.etendard-1952.fr



ASSOCIATION SPORTIVE
"ETENDARD 1952"

TARIFICATION DES LICENCES 2019 / 2020

Année de Naissance	Catégorie	Prix <u>avant le 12</u> <u>Juin 2019</u>	Prix <u>après le 12</u> <u>Juin 2019</u>	Mutation
2013 / 2014	U7	80 €	80 €	GRATUIT
2011 / 2012	U9	80 €	80 €	
2009 / 2010	U11	100 €	100 €	
2007 / 2008	U13	150 €	165 €	
2005 / 2006	U15	160 €	175 €	115 €
2003 / 2004	U17	170 €	185 €	
2002 & +	SENIORS	170 €	185 €	
DIRIGEANTS / ENTRAINEURS / OFFICIELS	40 €			
CHEQUE DE CAUTION (participation table & arbitrage)	90 €			
CHEQUE DE CAUTION (tenue de match)	100 €			

Modes de paiement possibles : Espèces, Chèque (s), Chèques vacances. Merci d'indiquer au dos des chèques et chèques vacances le nom du licencié et sa catégorie.

ASSOCIATION ETENDARD 1952

Siège Social : 6 rue du Nivernais - 29200 BREST N°SIRET : 822 040 879 00014 Code APE : 9312Z

www.etendard-1952.fr



ASSOCIATION SPORTIVE
"ETENDARD 1952"

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM & Prénom : _____

Date de Naissance : _____ / _____ / _____

Tél. Fixe : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

Tél. Portables des parents : _____ / _____ / _____ / _____ / _____
_____ / _____ / _____ / _____ / _____

Tél. Portable : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

(Joueur)

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

E-mail des parents : _____

E-mail du joueur : _____

Signature du licencié :

Signature des parents :

ASSOCIATION ETENDARD 1952

Siège Social : 6 rue du Nivernais - 29200 BREST N°SIRET : 822 040 879 00014 Code APE : 9312Z

www.etendard-1952.fr



ASSOCIATION SPORTIVE
"ETENDARD 1952"

DROIT A L'IMAGE

Je suis / Mon enfant **(1)** est licencié au sein du club de l'ETENDARD 1952 et participe à différentes manifestations sportives (entraînements, matchs, goûters, camps, tournois ou autres manifestations).

Afin de faire connaître et de partager ces moments, le club a mis en place un site internet, un bulletin d'information mensuel, et une page Facebook, Tweeter et Instagram.

Pour permettre d'y insérer les photos des licenciés dans le cadre des manifestations, l'autorisation suivante est nécessaire :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur _____
autorise le club de l'ETENDARD 1952 à publier les photos sur lesquelles j'apparais / mon enfant (1) apparaît

Je suis / Mon enfant est joueur / joueuse (1) dans la catégorie _____.

Les publications peuvent paraître via le site internet du club, les réseaux sociaux ou autres supports numériques ainsi que dans la presse locale.

Je prends note que ceci reste dans le contexte de l'association et me réserve le droit de les faire supprimer (sauf article dans la presse et e-mail publiés), par simple demande auprès de l'association, si j'en éprouve le besoin.

J'autorise le club de l'ETENDARD 1952 à utiliser mes données renseignées dans les différents formulaires pour l'usage exclusif du club.

Fait à _____ le _____

Signature du joueur / joueuse ou du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé » :

(1) Rayer la mention inutile

ASSOCIATION ETENDARD 1952

Siège Social : 6 rue du Nivernais - 29200 BREST N°SIRET : 822 040 879 00014 Code APE : 9312Z

www.etendard-1952.fr



ASSOCIATION SPORTIVE
"ETENDARD 1952"

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur _____,

autorise mon enfant _____

né(e) le _____

Pratiquant le basket au sein du club de l'ETENDARD 1952, à quitter le gymnase sans être accompagné d'un adulte.

Cette autorisation est valable lors des entraînements et des matchs hebdomadaires, ainsi qu'à l'occasion de toutes manifestations sportives ou non au sein de l'association.

Je reconnais avoir été informé que le club se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident se produisant à l'extérieur du gymnase.

Fait à _____ le _____

Signature du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé » :

ASSOCIATION ETENDARD 1952

Siège Social : 6 rue du Nivernais - 29200 BREST N°SIRET : 822 040 879 00014 Code APE : 9312Z

www.etendard-1952.fr



ASSOCIATION SPORTIVE
"ETENDARD 1952"

AUTORISATION DE TRANSPORT

Je, soussigné(e) _____,

responsable légal de _____,

joueur (se) dans la catégorie _____,

autorise mon enfant à être véhiculé par les parents ou les membres du club de l'ETENDARD 1952 lors des rencontres sportives pour la saison de basket 2019 – 2020.

Fait à _____ le _____

Signature du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé » :

ASSOCIATION ETENDARD 1952

Siège Social : 6 rue du Nivernais - 29200 BREST N°SIRET : 822 040 879 00014 Code APE : 9312Z

www.etendard-1952.fr



ASSOCIATION SPORTIVE
"ETENDARD 1952"

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) Madame, Monsieur _____,

Reconnais avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur du club et m'engage à le respecter (tout parent non joueur s'engage de la même façon dès l'adhésion au club de son enfant mineur).

Fait à _____ le _____

Signature du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé » :

ASSOCIATION ETENDARD 1952

Siège Social : 6 rue du Nivernais - 29200 BREST N°SIRET : 822 040 879 00014 Code APE : 9312Z

www.etendard-1952.fr



ASSOCIATION SPORTIVE
"ETENDARD 1952"

VOTRE CLUB L'ETENDARD 1952 A BESOIN DE VOUS

Nos bénévoles ont réalisé un immense travail durant la saison 2018-2019. Cependant, nous manquons de moyens pour mener à bien les objectifs que nous nous sommes fixés.

A ce titre, nous sollicitons votre bienveillance afin de nous accorder votre soutien financier.

Le don pour le particulier donne droit à une réduction fiscale à hauteur de 66 % de son montant dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Exemple :

Un apport de 30 € donne droit à une réduction de 19,80€

Votre contribution revient donc à : 10,20€

Un apport de 200 € donne droit à une réduction de 132€

Votre contribution revient donc à : 68€

(Pour faire valoir cette déduction, nous délivrons un reçu fiscal)

En faisant un don à l'ETENDARD 1952, vous apportez une contribution essentielle aux activités du club. Grâce à vous, des projets vont prendre vie.

Sportivement,



Jordan WALLET

Président ETENDARD 1952

ASSOCIATION ETENDARD 1952

Siège Social : 6 rue du Nivernais - 29200 BREST

N°SIRET : 822 040 879 00014 Code APE : 9312Z

www.etendard-1952.fr



DEMANDE DE LICENCE :

 Création Renouvellement Mutation

Photo*

(Format JPEG)

Nom du Club :

N° Affiliation du Club :

N°CD :

IDENTITE (*Mentions obligatoires)

N° DE LICENCE* (si déjà licencié) :

SEXE* : F: M:

TAILLE (1) : CM (Pour les joueurs mineurs le champ taille doit être renseigné à des fins de détection)

NOM* : PRENOM* : DATE DE NAISSANCE* :/...../.....

LIEU DE NAISSANCE* : PAYS : NATIONALITE* (majeurs uniquement) :

ADRESSE : CODE POSTAL : VILLE* :

TELEPHONE DOMICILE : PORTABLE : EMAIL* :

 J'autorise les partenaires de la FFBB à m'envoyer, par courriel, des offres commerciales. Je refuse que la Fédération conserve ma photographie au-delà de la saison sportive en cours.

FAIT LE :/...../..... Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus

Signature obligatoire du licencié
ou de son représentant légal :Cachet et signature du
Président du club :

CERTIFICAT MEDICAL (à remplir par le médecin - *Rayer la mention inutile)

Je soussigné, Docteur certifie avoir examiné M / Mme et n'avoir pas constaté à la date de ce jour des signes apparents contre-indiquant :

- la pratique du basket en compétition ou du sport en compétition*

- la pratique du basket ou du sport*.

FAIT LE/...../..... A

Signature du médecin :

Cachet :

SURCLASSEMENT (ne nécessitant pas un imprimé spécifique)

M/Mme peut pratiquer le Basketball dans la catégorie immédiatement supérieure dans le respect de la réglementation en vigueur au sein de la FFBB.

FAIT LE/...../..... A

Signature du médecin :

Cachet :

ATTESTATION QUESTIONNAIRE MEDICAL (à remplir par le licencié)

 J'atteste par la présente avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions relatives au questionnaire de santé (cerfa N°15699*01 joint à la demande) et je reconnais avoir pris connaissance que toute réponse positive entrainera obligatoirement la production d'un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport et/ou du Basket.

FAIT LE/...../..... A

Signature du licencié :

PRATIQUE SPORTIVE BASKET (type de licence souhaitée) :

1 ^{ère} famille*	Catégorie	2 ^{nde} famille (optionnelle)	Niveau de jeu*
Joueur <input type="checkbox"/> Compétition <input type="checkbox"/> Loisir <input type="checkbox"/> Vivre Ensemble	<input type="checkbox"/> U..... <input type="checkbox"/> Senior		
<input type="checkbox"/> Technicien	<input type="checkbox"/> Non diplômé <input type="checkbox"/> Diplômé Fédéral <input type="checkbox"/> Diplômé d'Etat	<input type="checkbox"/> Technicien <input type="checkbox"/> Officiel <input type="checkbox"/> Dirigeant
<input type="checkbox"/> Officiel	<input type="checkbox"/> Arbitre OTM <input type="checkbox"/> Commissaire <input type="checkbox"/> Observateur <input type="checkbox"/> Statisticien		
<input type="checkbox"/> Dirigeant	<input type="checkbox"/> Elu <input type="checkbox"/> Accompagnateur <input type="checkbox"/> Salarié		

*CHARTRE D'ENGAGEMENT (à remplir par le licencié souhaitant évoluer en championnat de France ou qualificatif au championnat de France)

 J'atteste par la présente avoir rempli et signé la charte d'engagement afin d'évoluer en : Championnat de France Pré-Nationale

*Mentions obligatoires

INFORMATION ASSURANCES : (Cocher obligatoirement les cases correspondant à vos choix)

JE SOUSSIGNÉ(E), le licencié ou son représentant légal, NOM : PRÉNOM :

 Reconnais avoir reçu et pris connaissance des notices d'information relatives aux garanties Individuelle Accident (Accord collectif n° 2159 / Mutuelle des Sportifs-MDS), Assistance Rapatriement et Responsabilité Civile (Contrat n° 4100116P / MAIF) ci-annexées et consultables sur www.ffbb.com, conformément aux dispositions du Code du Sport et à l'article L141-4 du code des Assurances, ainsi que des garanties Individuelles complémentaires proposées par la MDS. Souhaite souscrire à l'une des options Individuelle Accident et coche la case correspondant à l'option choisie :

- Option A, au prix de 2,98 euros TTC.
- Option B, au prix de 8,63 euros TTC.
- Option C, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option A, soit un total de 3,48 € TTC (= A+).
- Option C, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option B, soit un total de 9,13 € TTC (= B+).

 Ne souhaite pas souscrire aux garanties individuelles complémentaires proposées (= N) Reconnais avoir reçu l'information de mes possibilités et de mon intérêt à souscrire à ces garanties pour les éventuels dommages corporels que je peux subir du fait de la pratique du Basket-ball

Fait à le ____/____/.....

Signature de l'Adhérent ou de son représentant légal :

« Lu et approuvé »

En l'absence de stipulation expresse contraire de l'assuré, le capital décès est versé au conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut au concubin notoire ou au partenaire lié à l'assuré par un pacte civil de solidarité, à défaut par parts égales aux enfants nés ou à naître, à défaut aux héritiers légaux.

SEULES LES DEMANDES D'ADHESIONS DUMENT COMPLÉTÉES, DATÉES, SIGNÉES ET ACCOMPAGNÉES DU RÉGLEMENT CORRESPONDANT SERONT PRISES EN COMPTE PAR L'ASSUREUR



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception* et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.